

désir de faire en sorte qu'on explore avec des résultats analogues des régions de la Colombie-Britannique et que, avant longtemps, la production du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique, en particulier dans la région dont j'ai fait mention, aura sa part des marchés accessibles, participant ainsi au bien-être général et à la prospérité du Canada.

La Chambre conviendra, je crois, monsieur l'Orateur, que ce mémoire du procureur général de la Colombie-Britannique en vaut vraiment la peine. J'invite les honorables députés à bien étudier les idées émises par ce gouvernement avant d'autoriser tout autre pipe-line.

J'ai écouté avec un vif intérêt les réponses, qui m'ont semblé plutôt évasives, du principal témoin de l'*Alberta Natural Gas Company*. Comme en fait foi le compte rendu des délibérations du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, page 65, l'honorable député d'Edmonton-Est a demandé au principal témoin, M. Dixon, quelle était son opinion au sujet de la principale source de gaz. M. Dixon a répondu:

...c'est affaire d'opinion. A mon avis, toutefois, la principale source de gaz se trouve dans le sud de l'Alberta.

Puis le député d'Edmonton-Ouest a posé la question suivante:

Ne croyez-vous pas que la situation se modifie rapidement?

A quoi le témoin a répondu:

Non, monsieur, je crois que le contraire est vrai.

En d'autres termes, le témoin a tenté de démontrer ce que toute personne bien versée dans l'exploitation pétrolière devait tenir pour faux; ce n'était qu'un faux-fuyant. Je puis difficilement croire le témoin aussi stupide, s'il n'a pas voulu éluder la question. Afin d'être bien fixé, je me suis adressé au géologue fédéral qui m'a dit, qu'à date, les plus grandes réserves de gaz mises en valeur gisaient plutôt au sud qu'au nord. Toutefois, une étude de la structure géologique et une analyse des récents travaux exécutés en Alberta révèle que la région du nord se développe beaucoup plus rapidement. D'après lui, c'est incontestablement dans le nord de l'Alberta que nous trouverons nos ressources de gaz naturel les plus importantes. Je lui demandai s'il fallait conclure qu'Edmonton était située beaucoup plus près du centre des ressources de gaz d'Alberta que Calgary. Il m'a répondu qu'il en était sûrement ainsi.

En terminant, je répète que nous ne retardons pas l'exploitation de l'*Alberta Natural Gas Company* en lui refusant une charte fédérale. Tout ce qu'elle a à faire, c'est de s'adresser à la Commission de conservation du gaz naturel de l'Alberta qui,—je l'ai déjà dit,—s'est déclarée prête à entendre les de-

mandes de toute société sérieuse. La *West-coast Transmission Company*, déjà titulaire d'une charte, a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'audition de sa requête. Si l'*Alberta Natural Gas Company* agit de bonne foi et désire vraiment aménager un pipe-line entièrement en territoire canadien, je ne vois pas pourquoi elle ne ferait pas connaître à la Commission de conservation de l'Alberta le tracé qu'elle se propose de suivre. Comme je l'ai déjà dit,—et je suis sûr de parler au nom de tous les députés,—si elle nous convainc qu'elle désire vraiment suivre un tracé entièrement canadien, elle n'aura pas de difficulté à obtenir sa charte de la Chambre des communes.

M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur le président, je n'imagine pas qu'on prenne très souvent au sérieux les paroles d'un homme qui prétend n'avoir pas eu réellement l'intention de traiter un sujet. En tous cas, cela témoigne dans une certaine mesure de la véracité de mes paroles, que j'aie attendu longtemps avant de participer à ce débat. Il est sûr qu'au cours des premières semaines de la discussion, j'ai cru que je pourrais m'en abstenir. La question me paraissait intéresser avant tout les gens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, et je m'en suis tenu à cette considération pendant longtemps. Si je prends la parole aujourd'hui, c'est surtout parce que j'ai acquis peu à peu la conviction que ce bill n'est pas exactement ce qu'il paraît être, que ce n'est pas un bill d'intérêt privé, comme il semblait l'être, et qu'on peut l'appeler un bill de "M. Howe", que ce soit un bill du Gouvernement ou non.

On a effectivement affirmé à la Chambre que c'était un bill du Gouvernement et nul ne l'a nié. Je le répète, il m'a certainement paru avoir perdu avec le temps plusieurs des caractéristiques d'un bill d'intérêt privé. C'est cette première constatation qui m'a mis mal à l'aise et qui m'a porté à croire qu'on ne faisait pas preuve d'une entière sincérité à l'égard de la Chambre. Ce n'est peut-être pas la première fois que la chose arrive. C'est pourquoi je me suis intéressé davantage au bill et j'ai finalement conclu que la question nous intéressait tous.

J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. On nous a exhortés à adopter le bill en deuxième lecture afin de le déferer à un comité qui aplanirait les difficultés. J'ai cru que l'argument avait du bon. Cependant, en prenant connaissance de ce qui s'est passé au comité, j'estime que j'ai été un peu naïf, si je puis dire, de me laisser prendre par cet argument. Je ne m'étais jamais rendu compte auparavant que s'il existe à la Chambre, depuis de longues années, des mesures en vue de protéger les droits des minorités, ces droits